



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : Lave Glace Concentré Sans Méthanol  
Forme du produit : Mélange  
Code du produit : 08001250

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### *Utilisation identifiées pertinentes*

Utilisation de la substance/mélange : Agent de nettoyage des vitres.

##### *Utilisations déconseillées*

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### *Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)*

Liquides inflammables : H225  
Irritation oculaire : H319

*Texte complet des phrases H : voir rubrique 16*

*Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :*  
Pas d'information complémentaire disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### *Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)*

##### *Pictogramme de danger (CLP)*



##### *Composants dangereux :*

Agents de surface anioniques <5%  
Agents de surface non ioniques <5%

Mentions d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de dangers (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
P501 - Eliminer le contenu dans un centre agréé conformément à la réglementation nationale



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### 2.3 Autres dangers

*Autres dangers qui n'entraînent pas la classification*

: Aucun dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1 Substance

Non applicable.

#### 3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	N°CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Ethanol	55 % < C < 70 %	(N° CAS) 64-17-5 (N° EINECS) 200-578-6 (N° REACH) 01-2119457610-43	R11	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet au grand air.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.  
Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un spécialiste si la douleur persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.  
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Pas de donnée disponible.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Pas de donnée disponible.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Pas de donnée disponible.

Symptômes/lésions après ingestion : Nausées / Vertiges / Vomissements  
Ivresse

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés* : CO2, eau pulvérisée, mousse antialcool et poudres.  
*Agents d'extinction non appropriés* : Jet d'eau en baton.

#### 5.2 Dangers particuliers de la substance

*Danger d'incendie* : Peut former un mélange explosif au contact de l'air.  
*Danger d'explosion*  
*Produits de décomposition dangereux*

#### 5.3 Conseils aux pompiers

*Instructions de lutte contre l'incendie* : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire, protection chimique est appareil respiratoire isolant autonome.  
*Protection*  
*Autres*

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Mesures générales* : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas fumer.  
*Procédures d'urgence* : Supprimer toute source d'ignition. Pas de flammes ni d'étincelles.  
*Équipement de protection*

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Procédés de nettoyage* : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant.  
*Pour la rétention* : Évacuer les matériaux contaminés dans un récipient convenablement étiqueté.  
Assurer une aération suffisante.  
Laver la zone souillée à grande eau.

#### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle et 13 : Considérations relatives à l'élimination.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Utiliser du matériel anti-déflagrant. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas boire. Ne pas manger.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: sol imperméable et incombustible, disposé de façon à constituer une «cuvette». Stocker dans des matières plastiques.

Indications concernant le stockage commun : ne pas stocker avec les matières organiques, les oxydants puissants et les métaux alcalins.

Autres indications sur les conditions de stockage : tenir les emballages hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ethanol		
France	Nom Local	//
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Équipement de protection individuelle  
*Protection de mains*

: Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

*Protection des yeux*

: Lunette de sécurité.

*Protection des voies respiratoires*

: Masque à cartouche de type A.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide, bleu
Odeur	: Alcool
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 (solution aqueuse à 50% volume)
Point de fusion / de congélation	: < -50°C / -20°C (solution aqueuse à 50%)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: +80 °C
Point d'éclair	: 19 °C*
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 19 Vol % - 2 Vol %
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative à 20°C	: 0,850 kg/l
Solubilité dans l'eau	: Totale
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Ethanol : -0,35
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 15°C et à 40°C	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Non applicable

#### 9.2 Autres informations

\* : 35,5 °C (25% volume dans l'eau) / 29 °C (50% volume dans l'eau) / 50°C (100% volume dans l'eau)

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	: Chimiquement stable dans les conditions ambiantes standards.
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue.
Conditions à éviter	: Peut exploser avec l'air. Peut s'enflammer avec une flamme.
Matières incompatibles	: Métaux alcalins, oxydes alcalins, oxydants puissants, aluminium, composés nitrés.
Produits de décomposition dangereux	: Peroxydes

### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigue	: Critères de classification non remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Critères de classification non remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Critères de classification non remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Critères de classification non remplis
Cancérogénicité	: Critères de classification non remplis
Toxicité pour la reproduction	: Critères de classification non remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Critères de classification non remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Critères de classification non remplis
Danger par aspiration	: Critères de classification non remplis

#### Ethanol

LD50 orale rat	> 7060 mg/kg
CL50 inhalation rat	20 000 ppm



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

<i>Recommandations pour l'élimination des déchets</i>	: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
---	---

<i>Écologie - déchets</i> <i>Code Européen des déchets</i>	: Éviter le rejet dans l'environnement : Pas d'information sur le produit fini
---	---

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

#### 14.1 Numéro ONU

N°ONU ADR	: UN 1170
N°ONU IMDG	: UN 1170
N°ONU IATA	: UN 1170

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport ADR	: ETHANOL EN SOLUTION
Désignation officielle de transport IMDG	: ETHANOL EN SOLUTION
Désignation officielle de transport IATA	: ETHANOL EN SOLUTION

#### 14.3 Classes de danger pour le transport

##### *ADR*

<i>Classes de danger pour le transport</i>	: 3
<i>Etiquettes de danger</i>	: 3



##### *IMDG*

<i>Classes de danger pour le transport</i>	: 3
<i>Etiquettes de danger</i>	: 3



##### *IATA*

<i>Classes de danger pour le transport</i>	: 3
<i>Etiquettes de danger</i>	: 3





# Fiche de données de sécurité (FDS)

## LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

### 14.4 Groupes d'emballages

Groupe d'emballage ADR	: II
Groupe d'emballage IMDG	: II
Groupe d'emballage IATA	: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'information supplémentaire disponible

### 14.6 Précautions particulières

Code de restriction tunnels ADR	: D/E
Code de classification ADR	: F1
Mesures de précaution pour le transport	: Voir rubrique 7/8/13

### 14.7 Transport en vrac

Code IBC	: Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.
----------	---

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### *15.1.1 Réglementation EU*

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

#### *15.1.2 Directives Nationales*

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°84

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

## RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Source des données	: Règlement CE N° 1272/2008 du parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
--------------------	--



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### LAVE GLACE CONCENTRE SANS METHANOL

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 21/03/2016

Texte des phrases H :

Phrases H	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Phrases R	
R11	Facilement inflammable

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.